

le bulletin

de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

LOGEMENT

LE LOGEMENT EN PERSPECTIVE

Au cours des vingt dernières années, il n'a jamais été plus difficile de dénicher un logement en Abitibi-Témiscamingue qu'à l'heure actuelle. La pénurie, amorcée en 2005, s'intensifie même d'année en année. Conséquence, le prix des logements augmente un peu partout sur le territoire. Voyons voir, plus en détail, la valeur de la hausse en question.

Le taux d'inoccupation

Le taux d'inoccupation d'un marché locatif en santé oscille autour de 3 %, ce qui correspond présentement à la moyenne du Québec. En deçà de ce seuil, les logements se font rares, comme c'est le cas depuis plusieurs années en Abitibi-Témiscamingue. La *Société canadienne d'hypothèques et de logement* compile des données pour trois agglomérations de recensement dans la région : à l'automne 2010, Amos affichait un taux d'inoccupation de 0,8 %, Rouyn-Noranda 0,5 % et Val-d'Or 0,0 %. La pénurie crée un déséquilibre, immense, qui est tout à l'avantage des propriétaires.

La hausse des prix

Entre 2006 et 2010, à Amos, le prix moyen de l'ensemble des logements a subi une hausse de 15 %, soit la plus forte des trois agglomérations pour lesquelles des données sont compilées. Les plus petits appartements (studios et logements d'une chambre) sont

ceux ayant subi la plus forte hausse. On doit, sur ce territoire, déboursier en moyenne 483 \$ pour un appartement de deux chambres.

Rouyn-Noranda et Val-d'Or affichent des hausses identiques de 9 %. À Rouyn-Noranda, outre les logements d'une chambre, tous les autres types de logements ont subi des hausses comparables. Le prix moyen d'un quatre et demi se situait à 513 \$ en 2010.

À Val-d'Or, ce sont les studios qui ont subi la plus forte hausse de prix entre 2006 et 2010. On doit y déboursier, en moyenne, 499 \$ pour un logement de quatre pièces et demi.

Les prix demandés en Abitibi-Témiscamingue demeurent bien en deçà de ceux exigés dans les grands centres, le prix moyen d'un quatre et demi oscillant autour de 700 \$ ailleurs au Québec.

* Centres urbains de 10 000 habitants et plus. Note : le prix moyen des logements inclut ou non le chauffage, etc. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), données d'automne.

TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS SELON L'AGGLOMÉRATION, 1994 À 2010

	Amos	Rouyn-Noranda	Val-d'Or	Québec*
1994	6,2	7,1	1,9	6,9
1995	6,4	5,3	1,2	6,3
1996	4,0	4,6	1,1	6,0
1997	5,8	5,3	4,4	6,3
1998	8,1	9,4	8,4	5,3
1999	8,4	11,1	10,4	3,8
2000	10,5	12,0	11,4	2,2
2001	14,2	15,5	11,4	1,3
2002	13,0	10,0	11,7	1,2
2003	12,0	7,9	6,4	1,3
2004	6,8	4,8	3,2	1,7
2005	3,9	2,6	0,1	2,0
2006	3,1	1,4	0,2	2,5
2007	1,7	1,1	0,1	2,6
2008	1,0	0,5	0,2	2,2
2009	0,6	0,8	0,0	2,4
2010	0,8	0,5	0,0	2,7

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN DES LOGEMENTS SELON CERTAINES AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT ET LE NOMBRE DE CHAMBRES, 2006 ET 2010

	Studios			1 chambre			2 chambres			3 chambres et +			Tous		
	2006	2010	Var. %	2006	2010	Var. %	2006	2010	Var. %	2006	2010	Var. %	2006	2010	Var. %
Amos	296 \$	351 \$	18,6	334 \$	394 \$	18,0	426 \$	483 \$	13,4	484 \$	538 \$	11,2	410 \$	470 \$	14,6
Rouyn-Noranda	331 \$	365 \$	10,3	394 \$	417 \$	5,8	464 \$	513 \$	10,6	540 \$	599 \$	10,9	444 \$	484 \$	9,0
Val-d'Or	333 \$	389 \$	16,8	375 \$	408 \$	8,8	454 \$	499 \$	9,9	526 \$	567 \$	7,8	444 \$	485 \$	9,2
Montréal	481 \$	526 \$	9,4	574 \$	627 \$	9,2	636 \$	700 \$	10,1	775 \$	860 \$	11,0	616 \$	680 \$	10,4
Québec	452 \$	492 \$	8,8	558 \$	600 \$	7,5	637 \$	692 \$	8,6	749 \$	824 \$	10,0	619 \$	675 \$	9,0
Ottawa-Gatineau	474 \$	518 \$	9,3	565 \$	606 \$	7,3	667 \$	711 \$	6,6	760 \$	808 \$	6,3	643 \$	691 \$	7,5
Province*	460 \$	504 \$	9,6	545 \$	593 \$	8,8	607 \$	666 \$	9,7	709 \$	783 \$	10,4	589 \$	648 \$	10,0

EMPLOI ET FAMILLE

CONCILIER LA FAMILLE ET LE TRAVAIL

Avec l'appui du ministère de la Famille et des Aînés, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a réalisé une étude visant à mieux comprendre les défis que posent la conciliation famille-travail et la conciliation famille-études dans la région. Voyons quelques-unes des grandes lignes qui s'en dégagent.

CHEZ LES TRAVAILLEURS

Un sondage mené par Internet à l'automne 2010 a permis de rejoindre 671 personnes en emploi, dont 81 % de femmes. Parmi l'ensemble des personnes sondées, 92 % avaient des enfants à charge (84 % à temps plein et 6 % en garde partagée). Une part de 14 % devait prodiguer des soins à un adulte ayant une incapacité, une maladie ou en perte d'autonomie. Enfin, 10 % devaient s'occuper à la fois de leurs propres enfants et d'un adulte dans le besoin (conjoint, parent, etc.).

Facile ou difficile?

À la grande question voulant mesurer le niveau de difficulté éprouvé par les répondants au sujet de la conciliation de la famille et du travail, l'enquête a montré qu'une majorité de personnes (58 %) considéraient cette conciliation parfois facile, et parfois difficile, choisissant l'énoncé le plus nuancé ! Une part de 24 % considère la conciliation très ou assez facile tandis que 18 % la qualifient d'assez ou très difficile. Cette répartition montre bien que la question est complexe et que, s'il faut imaginer la réalité,

on se situe davantage dans les zones grises que dans les noires ou les blanches !

Globalement, le portrait est donc encourageant :

- 65 % considèrent que leurs charges familiales sont normales.
- 63 % considèrent que leurs charges au travail sont raisonnables.
- 18 % n'identifient aucune situation contraignante parmi vingt choix.
- 74 % considèrent que leurs conditions de travail sont satisfaisantes au regard de la conciliation famille-travail.
- 60 % considèrent que leur employeur est accommodant.

Si ces chiffres montrent le chemin parcouru, quelques données indiquent que des pas restent à faire et que les efforts portent fruit :

- 18 % des personnes en emploi vivent des difficultés marquées en conciliation famille-travail.

- 61 % ont considéré les conditions de conciliation famille-travail offertes lorsqu'ils ont choisi d'occuper leur emploi.

- 67 % disent que les conditions de conciliation famille-travail ont une influence sur leur décision de conserver leur emploi.

Les charges en question

Sur quelque 20 énoncés de situations contraignantes, voici, en ordre d'importance, les contraintes qui pèsent le plus lourd :

1. Les besoins de la famille.
2. Le volume de travail.
3. Les absences de courte durée.
4. Les difficultés à pouvoir répondre aux absences nécessaires pour la famille.

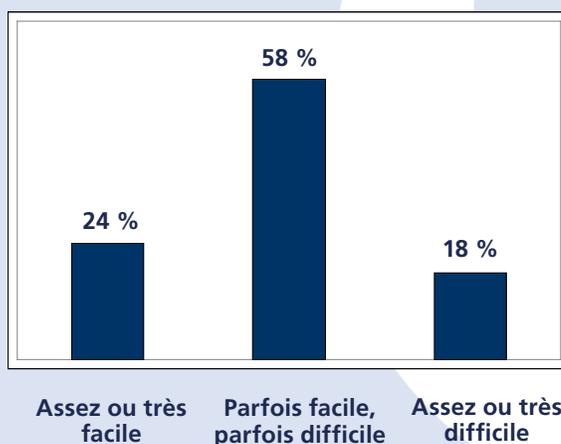
Parmi les quelques différences notées selon le sexe, on apprend que les femmes ressentent le poids des tâches familiales plus fortement que les hommes. Inversement, ceux-ci ressentent plus fortement le poids de la tâche au travail. L'horaire du conjoint pose deux fois plus problème aux femmes qu'aux hommes, mais ces derniers éprouvent davantage de difficultés à se faire remplacer que celles-ci.

Les facteurs d'influence

L'étude souhaitait connaître le niveau d'accord ou de désaccord envers une série d'énoncés, présentés dans le tableau suivant.

Pour établir un lien hiérarchique des facteurs qui font la différence dans le niveau de difficulté, l'étude a comparé les réponses des personnes pour qui la conciliation était facile avec ceux qui la considéraient difficile. Ainsi, le tableau suivant présente, dans l'ordre, les énoncés pour lesquels les écarts sont les plus marqués. On constate que les charges familiales arrivent au deuxième rang des facteurs expliquant les différences entre les répondants pour qui la conciliation est facile et ceux pour qui elle est difficile. On remarque surtout que tous les énoncés liés aux conditions de travail se retrouvent dans

DANS VOTRE SITUATION ACTUELLE, JUGEZ-VOUS QUE CONCILIER VOS RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES EST...?, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2010



CLASSEMENT DES PRINCIPAUX ÉNONCÉS DISTINGUANT LES PERSONNES QUALIFIANT LA CONCILIATION DE TRÈS OU ASSEZ FACILE DE CELLES QUI LA CONSIDÈRENT TRÈS OU ASSEZ DIFFICILE

Rang selon l'écart		Écart
1	Je suis en mesure de mener une carrière satisfaisante en plus de mes responsabilités familiales.	40 %
2	Mes charges familiales sont normales.	38 %
3	Mon milieu de travail offre suffisamment de mesures en conciliation.	37 %
4	Ma tâche et mes responsabilités au travail sont raisonnables.	30 %
5	Mes besoins en CFT sont bien perçus dans mon milieu de travail.	29 %
6	Les choix que je fais pour ma famille ne m'occasionnent pas d'insécurité financière.	28 %
7	Je peux compter sur mon conjoint.	25 %
8	Mes services de garde répondent à mes besoins.	16 %
9	Je peux compter sur un réseau social.	10 %
10	Je peux compter sur un réseau familial.	6 %
11	Mes besoins en transport sont comblés de façon satisfaisante.	1 %

les premiers rangs, alors que les énoncés reliés à la famille et à la communauté occupent les dernières places. Par exemple, l'accès à un service de garde approprié est jugé deux fois moins important que l'offre en mesures de conciliation dans le milieu de travail dans l'explication des écarts entre les deux groupes. L'étude conclut que l'amélioration de la conciliation passe **d'abord** par des mesures au travail.

Le palmarès des mesures favorites

Parmi les mesures de conciliation **déjà offertes** par les entreprises de la région et appréciées par la main-d'œuvre se trouve, en première position, les heures supplémentaires reprises en congé suivies de près par l'horaire de travail flexible, deux mesures qui sont chacune déjà utilisées par plus de 40 % des répondants.

Au nombre des mesures les plus **souhaitées** maintenant, on constate la popularité de la semaine de quatre jours et de la semaine comprimée (35 heures en 4 jours), qui recueillent chacune plus de 30 % des voix. Suivent la possibilité de s'absenter, avec solde, pour des raisons familiales, la possibilité d'utiliser ses congés maladie pour la maladie des enfants ou du conjoint et les services de garde en milieu de travail.

CHEZ LES EMPLOYEURS

Trente-neuf employeurs ont été rencontrés en entrevue afin de témoigner de la conciliation

famille-travail au sein de leur organisation et dégager un bilan qualitatif.

Tous les employeurs rencontrés se préoccupent de la conciliation pour des raisons d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Le principal défi qui est posé est de **faire rouler l'entreprise malgré tout**, relate l'étude. Ce défi est plus facile à relever dans certaines entreprises que dans d'autres, en raison de divers facteurs. En voici quelques-uns :

- Une pénurie de main-d'œuvre incite les employeurs à offrir des mesures en conciliation, mesures qui sont toutefois difficiles à appliquer en raison même de la pénurie...
- Les entreprises dotées de lignes de production, de services essentiels ou d'horaires atypiques ont plus de difficulté à rendre leurs horaires flexibles, à permettre les remplacements, etc.
- Les grandes entreprises ont souvent davantage de moyens financiers, mais les petites sont capables de plus de flexibilité.

L'impératif de se préoccuper de la conciliation varie également selon certains attributs :

- Les entreprises qui doivent attirer une main-d'œuvre féminine, jeune ou spécialisée sont plus enclines à offrir des mesures. À l'inverse, les milieux masculins en ressentent moins le besoin.

Inventaire de mesures

Une soixantaine de mesures de conciliation famille-travail sont en vigueur dans les entreprises rencontrées pour l'enquête. Consultez-en la liste sous **L'offre actuelle des employeurs**.

- De façon générale, la présence d'un syndicat limite l'employeur dans son offre de mesures, celui-ci s'en tenant aux clauses négociées sur la base de l'ancienneté.
- Les entreprises dont les opérations se font dans des lieux éloignés n'ont pas particulièrement le réflexe de penser à la conciliation famille-travail.
- Les entreprises vivant un fort roulement de personnel ont moins tendance à offrir des mesures.
- La perception de l'employeur au sujet de l'impact des mesures de conciliation sur la productivité peut en favoriser l'offre, ou la contraindre si elle est négative.

Les employeurs perçoivent une majorité des mêmes contraintes que celles nommées dans le cadre du sondage. Toutefois, certaines contraintes avancées par les employeurs sont absentes du discours des travailleurs. Par exemple, plusieurs employeurs sentent que les mesures de conciliation créent des conflits entre les travailleurs de diverses générations. Inversement, les travailleurs sont nombreux à croire que de gérer les situations au cas par cas les rend vulnérables, constat qui n'est pas partagé par les employeurs.

Notons, pour conclure, que l'étude compte une deuxième partie sur la conciliation famille-études, non décrite ici. L'étude présente également des pistes d'action et de réflexion dans les deux sections.

Source : Isabelle Lessard, avec la collaboration de Maude Guy, **Conciliation famille-travail et conciliation famille-études en Abitibi-Témiscamingue**, Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010.

Note : Ce texte a été rédigé en collaboration avec Isabelle Lessard. L'étude sera disponible sous peu au www.conferenceregionale.ca.

DÉMOGRAPHIE

POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Chaque année, à cette période-ci, les données concernant le bilan migratoire régional sont publiées par l'Institut de la statistique du Québec. Et régulièrement, ces données sont confondues avec les estimations de population de la région, laissant entendre que la région poursuit sa décroissance. Faisons le point.

LE BILAN MIGRATOIRE = ENTRÉES - SORTIES

LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE = (ENTRÉES - SORTIES) + (NAISSANCES - DÉCÈS)

Le bilan migratoire 2009-2010 s'inscrit sous le signe de la stabilité, oscillant autour de -400 personnes depuis trois ans. Ce chiffre représente la différence entre les 2400 personnes venues s'installer dans la région et les 2800 l'ayant quittée. Pour la région, cette perte qui représente 0,3 % de la population constitue une belle performance, bien que négative.

Mais attention : le bilan migratoire de -400 personnes ne signifie pas que la population de la région ait diminué de 400 personnes.

Un telle affirmation *omet* de tenir compte des naissances et des décès survenus au

cours de la même année sur le territoire. Or, il faut nécessairement les comptabiliser pour tracer le bilan de population totale, ou bilan démographique. Et lorsqu'on le fait, ce bilan s'avère positif, tel que constaté depuis 2005.

La région connaît donc, ces dernières années, un bilan migratoire légèrement négatif et un bilan démographique légèrement positif.

Rappelons que l'amélioration du solde migratoire s'explique surtout par la baisse des départs. Si, en 1999-2000, 5100 personnes avaient quitté la région, elles n'étaient plus que 2800 à le faire en 2009-2010.

BILAN MIGRATOIRE DES MRC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DES AUTRES RÉGIONS RESSOURCES, 2009-2010

	Entrants	Sortants	Solde	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux net
	N			%		
Abitibi	860	891	-31	3,56	3,69	-0,13
Abitibi-Ouest	600	697	-97	2,9	3,37	-0,47
Rouyn-Noranda	1 450	1 456	-6	3,6	3,62	-0,01
Témiscamingue	422	517	-95	2,53	3,1	-0,57
La Vallée-de-l'Or	1 502	1 681	-178	3,54	3,96	-0,42
Abitibi-Témiscamingue	2 396	2 803	-407	1,66	1,94	-0,28
Bas-Saint-Laurent	3 983	4 145	-162	2,01	2,1	-0,08
Côte-Nord	2 352	2 665	-313	2,49	2,82	-0,33
Nord-du-Québec	998	1 171	-173	2,51	2,94	-0,43
Gaspésie-Les Îles	2 358	2 212	146	2,47	2,32	0,15
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 953	4 349	-396	1,46	1,6	-0,15

Source : Institut de la statistique du Québec.



SORTI DES PRESSES

Fédération de l'Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue, *Liste des produits régionaux Abitibi-Témiscamingue 2011*, 2011.

Société de l'assurance automobile du Québec, *Bilan 2009 des taxis, des autobus et des camions et tracteurs routiers Québec*, 2011.

Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional- Abitibi-Témiscamingue - Édition 2010*, 2011.

Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Nord-du-Québec - Édition 2010*, 2011.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec, *Profil de la relève agricole au Québec en 2007*, 2010.

Claude Balleux, *La gouvernance territoriale et l'apport des organisations mandatées et financées par l'État: Le cas d'un organisme de bassin versant*, mémoire de maîtrise, UQAT, 2011.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Assurez votre sécurité. Faits saillants sur les noyades et les autres décès liés à l'eau au Québec de 2000 à 2008, Faits saillants 2010*, 2010.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *La formation professionnelle et technique au Québec. Un aperçu*, 2010.

Régie des rentes du Québec, *Régime de rentes du Québec, Statistiques de l'année 2009*, 2010.

Régie des rentes du Québec, *Soutien aux enfants, Statistiques de l'année 2009*, 2010.

Ministère de la Famille et des Aînés, *Centres de la petite enfance, garderies et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, Abitibi-Témiscamingue, Répertoire au 7 janvier 2011*.

Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail, Portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail*, 2010.

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

Téléphone : 819 762-0774 et 1 866 762-0774
Télécopieur : 819 797-0960
www.observat.qc.ca

Pour recevoir gratuitement ce bulletin en format PDF, abonnez-vous :
observatoire@observat.qc.ca

ISSN : 1915-5050 (Imprimé)
ISSN : 1916-4963 (En ligne)
1 400 abonnements

Rédaction
Julie Thibeault : julie@observat.qc.ca

Collaboration
Mariella Collini : mariella@observat.qc.ca